



DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE D'OUVRIRE UN DEBIT DE BOISSON

A l'attention du Maire de Scientrier,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Représentant l'association :

Domicilié(e) :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L3311-1 et suivants du code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boisson temporaire de 2^{ème} catégorie (boissons fermentées non distillées) : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool

A (emplacement)

Du au

Pour le motif :

Veillez agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

Le

Signature :

ARRETE

Je soussignée,, Maire de Scientrier (74930),

VU les articles L2122-28, L2212-2, L2214-4 et L2542-8 du code des collectivités territoriales,

VU les articles L3331-1 et L 3334-2 du code de la santé publique,

VU l'arrêté de M le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4 du code de la santé publique,

VU la demande ci-dessus,

ARRETE

Article unique – M / Mme :

Représentant de l'association :

Est autorisé à ouvrir **un débit temporaire de 2^{ème} catégorie**

Du au

Pour le motif :

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Scientrier, le

Le Maire,

.....